

Paris La Défense, le 1er juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 31 mai 2012 - Modalités et calendrier de paiement du dividende.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de SECHILIENNE-SIDEC réunie le 31 mai 2012 a adopté toutes les résolutions qui lui ont été soumises par le Conseil d'administration. Elle a notamment décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter, à hauteur de la moitié du dividende distribué dont le montant total a été fixé à 0,57 euro par action, pour un paiement soit en numéraire soit en actions nouvelles dans les conditions décrites ci-dessous.

Chaque actionnaire pourra ainsi opter entre :

- ou bien le paiement à hauteur de 50% du dividende (soit 0,285 euro par action) en actions nouvelles, les autres 50% (soit 0,285 euro par action) étant versés en numéraire,
- ou bien le paiement intégral du dividende en numéraire (soit 0,57 euro par action).

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement dans ce cadre a été fixé à 9,38 euros, ce prix correspondant au montant arrondi au centime d'euro supérieur des 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende.

Le calendrier concernant le paiement du dividende est le suivant :

- 06 juin 2012 (après bourse): date d'arrêté (record date) pour la partie relative au paiement en actions.
- 07 juin 2012 : détachement du dividende.
- Du 07 juin 2012 au 22 juin 2012 : période de souscription. Au cours de cette période, les actionnaires pourront exprimer leur choix entre les deux termes de l'option offerte. Si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété par une soule en espèces correspondant à la différence entre le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée et le prix de souscription du nombre d'actions immédiatement inférieur. A défaut de réponse de l'actionnaire à l'expiration de cette période de souscription, le dividende lui sera dans son intégralité payé en numéraire.
- 05 juillet 2012 : versement du dividende en numéraire et livraison des actions, qui porteront jouissance au 01 janvier 2012. Ces actions feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'option est de 861 011 soit 3,027 % du capital social en circulation de SECHILIENNE-SIDEC.

A propos de Séchilienne Sidec :

Séchilienne Sidec est un producteur d'énergie indépendant qui possède 20 ans d'expertise dans la production d'électricité à partir de biomasse. Elle se spécialise dans la gestion de centrales de taille moyenne dans des environnements complexes exigeant une collaboration étroite avec les industriels fournissant la ressource biomasse. Séchilienne Sidec est aussi un acteur de premier rang dans la production d'électricité d'origine solaire.

Contacts média

HeadLand Consultancy

Luc Périnet-Marquet +33 (0)1 44 50 40 35, lperinet@headlandconsultancy.com

Sophie Ryan +33 (0)1 44 50 40 39, sryan@headlandconsultancy.com